

INC

INSTITUT NATIONAL
DE LA CONSOMMATION

L'éducation à la consommation : un enjeu majeur pour les juniors

Dans le cadre de la **35^e Semaine de la Presse et des Médias dans l'École**, **60 Millions de consommateurs**, édité par l'INC, organise un webinaire le **jeudi 4 avril à 17h30** et invite les enseignants du 1er et 2nd degrés à découvrir son nouveau magazine "**60 Millions Junior**" destiné aux 8-12 ans.

The banner features a teal border and contains the following elements: On the left, the text '35^e Semaine Presse Médias École' is displayed with a circular graphic around the '35^e'. In the center, the title 'WEBINAIRE L'ÉDUCATION À LA CONSOMMATION : UN ENJEU MAJEUR POUR LES JUNIORS' is written in teal and pink, followed by the date 'JEUDI 4 AVRIL DE 17H30 A 18H30'. On the right, there is a teal button with the text 'Inscrivez-vous' and a hand cursor icon. At the bottom, the logos for '60 millions JUNIOR' and 'CLEMI' (Le centre pour l'éducation aux médias et à l'information) are shown.

Avec Sylvie Metzeldard, rédactrice en chef de 60 Millions Junior, découvrez comment les journalistes testent, décryptent et informent sur les droits des consommateurs avec comme leitmotiv : donner des clés aux enfants pour comprendre les rouages de la consommation afin d'en déjouer les pièges et ainsi contribuer à développer leur esprit critique.

Inscrivez-vous au webinaire

[Fiches pratiques](#) | [Lettres types](#) | [Simulateurs](#) | [Associations de consommateurs](#)

Institut National de la Consommation
76, avenue Pierre Brossolette
92240 MALAKOFF



Cet e-mail a été envoyé à {{ contact.EMAIL }} car vous vous êtes abonné à la lettre d'information du site de l'Institut national de la consommation ([mentions légales](#)).

Vous pouvez mettre fin à ces envois en cliquant sur le lien de désinscription situé au bas de ce mail. Vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification, de limitation, de portabilité, d'opposition ou d'effacement de vos données en nous écrivant à l'adresse dpo@inc60.fr.

A tout moment, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la Cnil.

[Se désinscrire](#)